



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de
l'archéologie Pays de la
Loire

Affaire suivie par :
Catherine Moreau
02 40 14 23 30

catherine.moreau@culture.gouv.fr

Références : PA08510923H0006

ARRIVÉ LE

16 FEV. 2024

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Communauté de communes du Pays des Herbiers

6 rue du Tourniquet
BP 40405
85504 LES HERBIERS

À l'attention de Mme Charline CLEMENCEAU

NANTES, le **12 FEV. 2024**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive
Références : LES HERBIERS (VENDEE), 2023 - "L'Aumarière" - ZX 13,14,18,19,623p,697p
CP0851092300068
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet d'aménagement fait l'objet de mesures d'archéologie préventive prescrites par l'arrêté n°2023-657 du 10 octobre 2023.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie


Isabelle BOLLARD-RAINEAU